

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JANVIER 2018 À 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 08 janvier 2018.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER - Bénédicte RICARD – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST- Florent MARTIN - Marie-Pierre BOUGREAU – Jean-Claude RICHARD - - Laurent BARILLET Carole DEZYN – Camille ECHERSEAU - Arnaud LELIEVRE - Annabel LE COZ - Janine PERROT – Fabienne BAUDON.

Étaient absents : Albertina GASPERONI

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

DETR 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE EN VUE DE LA CRÉATION DE SALLES D'EXPOSITION PERMANENTES.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame la Préfète concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2018- et sollicitant les dossiers des communes pour le 16 février 2018.

Il propose au Conseil de présenter le projet d'aménagement du Presbytère en vue de la création de salles d'exposition permanentes dont le montant prévisionnel des travaux est fixé à 200 000 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant subventionnable	Taux	Subvention sollicitée (en euros)
DETR	200 000	70	140000
Fonds propres	200 000	30	60 000
Total HT	200 000	100	200 000

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 pour les travaux d'aménagement de l'ancien presbytère en vue de la création de salles d'exposition permanentes au taux de 70% du montant des travaux soit 140 000,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR VOIE DE PRÉEMPTION

Le Maire explique à l'assemblée qu'une propriété est en vente allée des peupliers. Cette parcelle jouxte l'actuel centre de secours. Le centre de secours nécessite un agrandissement pour la réalisation de vestiaires, de toilettes et d'une salle de réunion. L'achat de cette parcelle permettrait cet agrandissement.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du **25 juin 2013** instituant un droit de préemption urbain sur les zones U définies dans le Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Épain,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°0372161840002, reçue le 16 décembre 2017, adressée par Maître SIGONNEAU, notaire à L'Île Bouchard, en vue de la cession moyennant le prix de 55 000€, d'une propriété sise à Saint-Épain en zone UB du P.L.U., cadastrée section BI 386, 8 allée des Peupliers, d'une superficie totale de 681 m² appartenant à Monsieur et Madame Gérard DELAUNAY,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait l'agrandissement du centre de secours présent sur la parcelle voisine,

Monsieur le Maire propose d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Saint-Épain, cadastré section BI 386, au 8 allée des Peupliers, d'une superficie totale de 681 m², appartenant à Monsieur et Madame Gérard DELAUNAY. Il propose que la vente se fasse au prix de 55 000 €, par l'intermédiaire pour la commune de Maître GEORGES, notaire à Saint-Épain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Saint-Épain, cadastré section BI 386, au 8 allée des Peupliers, d'une superficie totale de 681 m², appartenant à Monsieur et Madame Gérard DELAUNAY, au prix de 55 000 €.
- Décide que l'acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision. Le Notaire qui représente la commune est Maître GEORGES, notaire à Saint-Épain.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- Le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

FDRS 2018 - CRÉATION DE SALLES D'EXPOSITION PERMANENTES DANS LE BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant le Fonds Départemental de Solidarité Rurale – FDRS 2018- et sollicitant les dossiers de demande des Communes pour le 31 décembre 2017.

Il propose au Conseil de présenter le projet de création de salles d'exposition permanentes dans le bâtiment de l'ancien presbytère dont le montant prévisionnel de l'opération est fixé à 200 000€ HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

	Nature des apports financiers	Subvention sollicitée (en euros)
FDSR	Enveloppe projet	84 806
FDSR	Enveloppe socle	16 194
COMMUNE	Fonds propres et emprunt	100 000
Total HT		200 000

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour la création de salles d'exposition permanentes dans le bâtiment de l'ancien presbytère.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

FDSR 2018 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE SECOURS.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant le Fonds Départemental de Solidarité Rurale – FDSR 2018- et sollicitant les dossiers de demande des Communes pour le 31 décembre 2017.

Il propose au Conseil de présenter le projet acquisition d'une parcelle en vue de l'agrandissement du centre de secours dont le montant prévisionnel de l'opération est fixé à 65 000 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

	Nature des apports financiers	Subvention sollicitée (en euros)
FDSR	Enveloppe projet	39000
Fonds propres et emprunt		26 000
Total HT		65 000

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour l'acquisition d'une parcelle en vue de l'agrandissement du centre de secours.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

FONDS LOCAL EMPLOI SOLIDARITÉ (FLES) - ADHÉSION 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de l'arrondissement de Chinon qui sollicite l'adhésion de la Commune au titre de l'année 2018.

Le Fonds Local Emploi Solidarité est une association dont la mission principale est l'insertion sociale et professionnelle des salariés en contrat aidé. Leurs objectifs sont d'accueillir, informer et accompagner les personnes en contrat aidés. Ils recherchent des financements pour la formation et soutiennent les employeurs dans les démarches de professionnalisation de leurs salariés.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 s'élève à 260,00€ pour la commune de Saint-Épain. Il concerne deux contrats aidés

Monsieur le Maire propose d'adhérer au FLES pour l'année 2018 pour un montant de 260,00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à adhérer au FLES pour l'année 2018 pour un montant de 260,00€ concernant les deux contrats aidés.
- D'inscrire les crédits au budget 2018.

ENGAGEMENT DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant l'exécutif, avant l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette possibilité implique une autorisation préalable de l'assemblée délibérante,

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement sur l'ensemble des opérations pour un montant maximum correspondant au quart des crédits ouverts sur 2017, selon la répartition suivante :

Opérations	Crédits votés sur 2017 en euro	25% des crédits votés sur 2018 en euro
Acquisitions diverses 2018	10250.00	2562.50

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise avant le vote du budget primitif 2018, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, sur l'ensemble des opérations, pour un montant maximum correspondant au quart des crédits ouverts sur 2017, selon la répartition suivante :

Opérations	Crédits votés sur 2017 en euro	25% des crédits votés sur 2018 en euro
Acquisitions diverses 2018	10250.00	2562.50

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibération, il a été créé un poste d'agent polyvalent en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi à raison de 35h par semaine pour assurer diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de renouveler le poste d'agent polyvalent en contrat d'accompagnement dans l'emploi à raison de 35h par semaine pour assurer diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité.
- Autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'un an à compter du 12 décembre 2017.

AMÉNAGEMENT DE DEUX COMMERCES - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 DE L'ENTREPRISE MENUISERIE GÉNÉRALE PETITHORY (MGP)

Le Maire informe ses collègues que des travaux initialement prévus au marché ont été modifiés telles que :

Lot	Numéro avenant	Description des travaux	Montant HT
5- Menuiserie Bois	2	Fourniture et pose d'un châssis vitré sur la lucarne de la boulangerie	976.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la proposition ci-dessus, à savoir :
Lot n°5 avenant numéro 2, une plus-value de 960,00 € HT
- autorise le Maire à signer l'avenant au marché de l'entreprise passée en procédure adaptée.
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.
-

QUESTIONS DIVERSES

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée l'enquête publique pour l'élargissement de l'autoroute A10 à 2x3 voies se tiendra en mairie du 22 janvier 9h au 23 février 16h30. Il précise que le commissaire enquêteur, Monsieur Tonnelle sera présent pour les permanences le 24 janvier de 9 h00 à 12h00, le 03 février de 9h00 à 12h00 et le 19 février de 15 à 18h.

■ Florent MARTIN demande à propos des compteurs Linky ce qu'il va se passer si l'on refuse la pose du compteur. Monsieur le Maire répond que nous sommes en droit de refuser le changement par ENEDIS. En revanche, il explique, que si le
CR CM 18 01 2018- Compte rendu du Conseil municipal du 18 01 2018 Page 5 sur 7

compteur que l'on possède à domicile ne fonctionne plus, ENEDIS ne pourra pas le changer contre un autre modèle que le Linky. De même qu'à court terme, il pense que les relevés des compteurs plus anciens deviendront payants.

■ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la distribution annuelle des sacs poubelle se tiendra à la Maison de Pays le 19 janvier de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00, et les 20 et 27 janvier de 9h00 à 12h00.

■ Florence Boullier indique qu'une réunion de commission concernant l'aménagement de l'entrée de bourg se tiendra le samedi 27 janvier à 10h. Les devis de Monsieur Bocquet seront transmis à cette occasion.

■ Florence Boullier indique qu'une réunion de la commission scolaire : bilan scolaire et associations se tiendra le 7 février 2018 à 20h30.

■ Bénédicte Ricard informe l'assemblée que la réunion de la commission communication aura lieu le 31 janvier 2018 à 20h30

■ Monsieur Marc Fouquier indique que la commission tourisme aura lieu le 30 janvier 2018 à 20h30. Il sera question du règlement et du fonctionnement de la bibliothèque, de la révision du règlement du cimetière.

■ Bénédicte Ricard présente aux conseillers absents les choix de photo pour le futur décor de la salle du Conseil Municipal.

■ Laurent Barillet rappelle que l'Assemblée Générale de l'association Mémoire et Patrimoine aura lieu à la salle des associations le mercredi 24 janvier 2018 à 20h30.

■ Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion de conseil aura lieu le jeudi 15 février 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h45.

Le Maire, Serge LECOMTE	Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	Absente Albertina GASPERONI	Christophe BRETON	Fabienne BAUDON
Jean-Claude RICHARD	Camille ECHERSEAU	Laurent BARILLET	Annabel LE COZ
Jean-Yves PROUST	Marie-Pierre BOUGREAU	Florent MARTIN	Janine PERROT
Carole DEZYN	Arnaud LELIÈVRE		

**Le Maire,
Serge LECOMTE**